

REUNION DU 29 AVRIL 2021 **(3 / 2021)**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la **salle des fêtes de St Sever de Saintonge**, sous la présidence de M. Pierre HERVE, Maire.

Membres en exercice : 14

Étaient présents : Mesdames DUPONT Frédérique, LECLERC Brigitte, MONDIN Dominique, PEQUIGNOT Corinne, RESSOUCHE Karine (*arrivée au moment des questions diverses*) et Messieurs DEMINIER Jean-Louis, FERRARI Bruno, GABORIAUD Jean-Michel, GUILBERTEAU Jean-Paul, LEBLANC Jean-Sébastien, HERVE Pierre, TERRIERE Anthony et TIBURCE Jean-Michel.

Absente excusée : Madame Nathalie TRICOIRE (*a donné pouvoir à Mme PEQUIGNOT*)

Secrétaire : Monsieur Jean-Sébastien LEBLANC

Convocation le 20 avril 2021

Ordre du jour

- Modification statutaire de la CDA de Saintes : Compétence tourisme
- Election d'un nouveau membre pour le CCAS
- Amélioration de la Voirie Communale Accidentogène
- Lancement des études de la 3^{ème} tranche d'enfouissement des réseaux
- Préfigurateur du référentiel M57 en 2022
- Comptes-rendus des commissions de la CDA de Saintes
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion. « Une remarque de M. FERRARI : *Il souhaite préciser que les 10 000€ inscrit au budget pour le groupe scolaire concernent uniquement les bâtiments et non des équipements pour le bien-être des enfants.* »

M. HERVE nomme le secrétaire de séance, M. Jean-Sébastien LEBLANC.

Il informe également le conseil du décès du Maire de la commune de Mazerolles.

Pour finir, M. ERB, trésorier de Pons, n'assistera pas à cette réunion à cause du contexte sanitaire (*leur hiérarchie conseille de ne pas assister à des réunions de plus de 6 personnes*). Toutefois, il doit recevoir une seconde dose de vaccin, ce qui lui permettra de participer à un conseil à partir du mois de juin.

1. Modification statutaire de la CDA de Saintes : Compétence tourisme

Monsieur le Maire propose ainsi au Conseil Municipal d'approuver les modifications statutaires de la Communauté d'Agglomération de Saintes suivantes, avec une prise d'effet au 1^{er} juillet 2021 :

III – COMPETENCES FACULTATIVES

L'article 6 –III- 1°) TOURISME :

- « Aménagement, mise en valeur et gestion de l'Aqueduc gallo-romain
- Gestion d'un office de tourisme communautaire
- Définition et mise en œuvre d'un schéma de développement touristique
- Organisation d'animations touristiques : les Echappées Rurales, la fête du Fleuve »

EST REMPLACÉ PAR :

- « Aménagement, mise en valeur et gestion de l'Aqueduc gallo-romain
- **Participation financière à la création, à la reconstruction, au renforcement et à l'extension d'équipements fluviaux à vocation touristique dans le cadre du contrat de Fleuve Charente**
- Gestion d'un office de tourisme communautaire
- Définition et mise en œuvre d'un schéma de développement touristique
- Organisation d'animations touristiques : les Echappées Rurales, la fête du Fleuve »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des présents, les modifications statutaires de la Communauté d'Agglomération de Saintes susvisées.

2. Election d'un nouveau membre pour le CCAS

Monsieur HERVE indique au conseil municipal que, suite à la démission de Mme FERREIRA, un nouveau membre du conseil doit être élu au CCAS.

Un appel à candidature est effectué. **Monsieur Anthony TERRIERE** se porte candidat.

Le conseil municipal procède à l'élection d'un membre du CCAS. Le vote est effectué à main levée :

- **13 pour**, 0 contre, 0 abstention (*12 votants, 13 votes exprimés*)

Le conseil municipal déclare donc **M. TERRIERE Anthony** membre élu au sein du conseil d'administration du CCAS de la Commune de St Sever de Saintonge.

3. Amélioration de la Voirie Communale Accidentogène

Monsieur le Maire souhaite faire une demande de subvention pour l'amélioration de la voirie communale accidentogène et plus particulièrement pour le « *chemin Chaussée* » (VC n°4). En effet, cette Voie Communale a été détériorée par les nombreux passages de véhicules lourds lors des inondations de février.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents :

- **d'inscrire** cette opération sur le programme « Voirie Communale Accidentogène 2021 »
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférant à ce dossier.

4. Lancement de l'étude de la 3ème tranche d'enfouissement des réseaux

Le SDEER nous a informés qu'il allait avoir beaucoup de dossiers pour l'enfouissement des réseaux et que les délais allaient encore s'allonger (sachant que cela prend déjà plusieurs années entre la demande d'étude et les travaux effectifs). Une délibération pour la 2^{ème} tranche d'enfouissement a été visée l'année dernière et M. HERVE souhaite demander, dès à présent, l'étude de la 3^{ème} tranche afin de ne pas prendre de retard.

Elle se situera du croisement de la Rue des Quatre Routes jusqu'au départ de la 1^{ère} tranche des travaux Chez Tapon (*rue de Saintonge*).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que :

- Le SDEER assurera la prise en charge de la totalité des travaux du réseau basse tension.
- assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux de réseau d'éclairage public. La municipalité pourra ainsi bénéficier d'une prise en charge de 50% des dépenses. La participation de la commune pourra faire l'objet d'un remboursement immédiat ou échelonné en cinq annuités maximums, sans intérêts, ni frais.
- En ce qui concerne le réseau téléphonique, le SDEER assurera, pour le compte de la commune, la maîtrise d'ouvrage du génie civil. Monsieur le Maire sollicitera Orange en vue d'une aide technique et financière dans le cadre d'une convention à signer entre les deux parties. Les dépenses restantes, à la charge de la commune, seront chiffrées par le SDEER. Le remboursement pourra également être immédiat ou échelonné en cinq annuités maximums sans intérêts, ni frais.
- Parallèlement une subvention sera demandée au Département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, autorise le Maire à demander une étude financière et de faisabilité auprès du SDEER et éventuellement à solliciter des subventions si ces travaux sont éligibles.

5. Préfigurateur du référentiel M57 en 2022

Le référentiel budgétaire et comptable M57 a vocation à remplacer, au 1^{er} janvier 2024, les référentiels aujourd'hui appliqués par les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs (M14, M52, M61, M71, M831, M832).

Ce référentiel a été conçu pour être applicable par les différentes catégories de collectivités territoriales (*régions, départements, métropoles et intercommunalités, communes*). Il constitue une simplification administrative majeure (notamment pour la formation des agents de ces collectivités lors de leurs mobilités).

Monsieur le Maire propose d'anticiper cette application en se portant candidat au test de changement de référentiel, pour la commune de St Sever de Saintonge, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les trois prérequis à respecter pour être sélectionné comme préfigurateur du référentiel M57 en 2022 :

- 1- Adoption d'une délibération à cette fin courant 2021 ;
- 2- Apurement du compte 1069 qui a pu être exceptionnellement mouvementé lors de la mise en place de l'actuel référentiel M14 durant les années 1990 afin de neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits à l'exercice ;
- 3- Travaux préparatoires de reprise des balances d'entrée sur les comptes d'immobilisations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- ✓ **de se positionner** en qualité de préfigurateur du référentiel M57 à compter de 2022 ;
- ✓ **d'autoriser** le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune ;
- ✓ **de respecter** les trois prérequis ci-dessus ;
- ✓ **d'autoriser** le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

6. Comptes-rendus des commissions de la CDA de Saintes

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il serait intéressant de faire des comptes-rendus des différentes commissions de la CDA en conseil municipal afin que tous les élus soient au courant des dossiers de Saintes. Ces informations seront évoquées en « *questions diverses* » au conseil municipal et préalablement indiquées au secrétariat de la mairie.

Madame LECLERC est preneuse de ce genre d'information à insérer dans le trait-d'union.

7. Questions diverses – Arrivée de Mme RESSOUCHE

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de la CDA de Saintes indiquant qu'ils attendent les candidatures des collectivités pour le Conseil de Développement. Il n'y a pas de candidat au sein du conseil municipal de St Sever de Saintonge. Toutefois, M. HERVE essaiera de joindre M. MARGAT (vice-président à la CDA de Saintes) afin d'avoir plus d'information sur le sujet.

Concernant l'envoi des convocations pour les conseils municipaux, Monsieur HERVE propose que tous les documents liés aux questions à l'ordre du jour soient envoyés uniquement par mail. Néanmoins, la convocation et le compte-rendu de la réunion précédente seront déposés dans les boîtes aux lettres des élus.

Monsieur HERVE informe le conseil que Monsieur Bruno FERRARI a été nommé en tant que conseiller à l'inclusion numérique pour la CDA.

Madame LECLERC annonce au conseil que le site internet de la commune sera mis en ligne demain matin. Elle remercie SOLURIS pour leur aide et leur efficacité tout au long du processus. Monsieur GABORIAUD transmettra nos remerciements lors de la prochaine réunion du syndicat. De plus, elle souligne également l'engagement et le travail de tous les membres de la commission communication.

Madame LECLERC poursuit avec une information sur le « Pass Numérique ». Il est offert par le Département de la Charente-Maritime, afin que des personnes de la commune puissent avoir accès à des cours d'informatique gratuits (10 séances). Le formateur se déplacera, avec tout le matériel nécessaire, à St Sever de Saintonge.

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il a parlé en municipalité, de l'exposition SNCF de 2016. Il a amené les affiches à la salle des fêtes afin que tous puissent voir le travail qui avait été effectué. Cette exposition montre que nous sommes une commune cheminote et que la gare a beaucoup apporté à la

commune. Lorsque que M. Jacky EMON est venu à la mairie, il a été évoqué la création d'un accès à la gare de Beillant (« *chemin du Parc* »), ainsi que divers projets afin d'embellir notre gare.

La municipalité a pensé qu'il serait intéressant de faire profiter à tout le conseil de leur DIF (Droit Individuel à la Formation). Il s'agirait de choisir un thème afin que l'AMF nous fasse un devis, puis nous donne une date d'intervention à la commune. Différents sujets pourraient être abordés comme les finances publiques, l'urbanisme, les communes nouvelles etc.

Madame LECLERC a eu des informations de la responsable formation de l'AMF qui lui a indiqué que le formateur adapte la formation aux élus. Il est proposé de leurs transmettre la liste des formations existantes. Monsieur GABORIAUD trouve ce procédé très intéressant. Il avait fait une formation par lui-même lors de son premier mandat, ce qui lui avait permis de se familiariser avec les finances publiques.

Madame RESSOUCHE demande quand la première réunion de la commission scolaire pourra avoir lieu ? Et s'il est possible d'inclure la nouvelle présidente des parents d'élève, Mme SEGUIN ? Monsieur HERVE lui répond qu'il en a parlé au Maire de Rouffiac, dont il attend le retour afin d'intégrer des membres de son conseil parmi la commission. Il va relancer Monsieur MUSSEAU.

Madame LECLERC informe le conseil, que suite au départ de Mme FERREIRA, une place est disponible au sein de la commission communication si un élu est intéressé. **Madame Dominique MONDIN** souhaite faire partie de cette commission. Le tableau des commissions communales sera modifié. Le conseil municipal accepte qu'une personne de Rouffiac en fasse également partie.

Madame RESSOUCHE a remarqué le stationnement de 3 voitures en plein virage « *route de Beillant* ». Les véhicules pourraient provoquer un accident. Monsieur le Maire va informer les propriétaires qu'ils peuvent se garer plutôt dans « *l'allée de la Gare* » pour plus de sécurité.

Madame RESSOUCHE trouve inadmissible que des personnes tirent sur des chats, sachant que c'est strictement interdit. Monsieur HERVE propose un rappel à la loi dans le prochain trait-d'union.

Madame DUPONT évoque une remarque faite par une administrée concernant l'éclairage public. Serait-il possible de l'éteindre de minuit à 6h du matin ? Ou d'en baisser l'intensité ?

Monsieur TIBURCE informe Madame DUPONT que lorsque le chantier d'enfouissement sera définitivement clos, il est prévu de régler l'intensité des lampadaires.

Monsieur TIBURCE informe le conseil qu'une fuite de la tuyauterie de la chaufferie a été détectée au niveau d'un des logements de la SEMIS (« *allée Résidence les Dénérades* »). Elle a été réparée. Cependant, la réparation a entraîné une nouvelle fuite au niveau d'un second logement un peu plus loin. Il a été constaté dans les regards, que les tuyaux étaient rouillés ; il va falloir prévoir des travaux importants.

Il y aurait 14 tuyaux à changer qui n'étaient pas isolés. Monsieur TIBURCE a demandé plusieurs devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21 heures 15**.